

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	52 (1964)
Heft:	46
Artikel:	Nous ne pourrons pas voter le 6 décembre : la cuisine fédérale sans cuisinières : [1ère partie]
Autor:	Nicod-Robert, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-270801

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

21 novembre 1964 - N° 46

Parait le troisième samedi du mois

52^e année

OTHEQUE DE LA CITE DE GENEVE

Rédacteur responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7,—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. I. 11791
Imprimerie Nationale
Genève

La Fédération romande des consommatrices a cinq ans

C'est, en effet, en mars 1959 que 23 associations féminines romandes donnaient leur adhésion au mouvement lancé par quelques femmes courageuses, décidées à faire entendre la voix des consommatrices.

Mme Ariane Schmitt prenait la présidence de ce mouvement qui s'appelait alors modestement « Commission romande des consommatrices ».

En mars 1964, la CRC comptait 80 associations (parmi lesquelles 8 associations suisses) dont 33 vaudoises, 16 genevoises, 10 neu-

Ennumérez les tâches accomplies, c'est donner la perspective d'une activité. Mais ce qu'on ne peut exprimer dans une telle énumération, c'est le courage, l'énergie et le dévouement de celles qui furent les premières à l'œuvre.

Aller de l'avant face au doute, à l'indifférence, à l'ironie, quand ce n'était à l'hostilité. Répartir entre quelques-unes les démarches, les interventions, tout le travail matériel. Expliquer les raisons d'être de ce mouvement, le premier en Suisse. Susciter la compréhension, la collaboration. Élaborer des programmes, des brochures d'information en pesant les mots... et les frais ! C'était réaliser un travail de pionnières, passionnant certes, mais compliqué, demandant pour ces femmes qui l'accomplissaient en marge de leurs occupations familiales et professionnelles.

Lorsque, dans quelques années, la protection des consommateurs sera devenue une réalité de tous les jours, il ne faudra pas oublier ce qu'on doit à cette première équipe et surtout à celle qui en fut l'âme et l'animatrice : Mme Ariane Schmitt, sa première présidente.

châtelaises, 7 jurassiennes et 4 fribourgeoises, plus 220 membres individuels.

Elle devint alors Fédération romande des consommatrices et, dans le courant de cette année, Mme Renée Bonardelly prenait la relève de Mme Schmitt comme présidente.

Le bilan de ces cinq années d'activité, vous le trouverez un peu plus loin, au bas de cette page. Il est impressionnant, si l'on songe qu'il a été réalisé avec des moyens plus que modestes et sans aucun appui officiel jusqu'en 1964.

Bilan d'activité

Des enquêtes

sur la consommation des produits laitiers
les bons et les primes
les habitudes des acheteuses : les heures de fermeture des magasins

des comparaisons de prix dans vingt-deux localités différentes de Suisse romande et pour vingt-sept produits alimentaires

un sondage d'opinion concernant la vente des abricots et des poires Williams

l'étiquetage indicatif des textiles.

Ces enquêtes ont permis aux consommateurs d'exprimer leurs plaintes ou leurs vœux, d'orienter les interventions de la FRC.

SOMMAIRE

Page 4 : Le travail de l'Alliance internationale des femmes - Logement, alimentation, lutte contre la misère

Page 2 : Encore la viande - Les boules à laver

Page 3 : Elle fait voter une loi sur la tuberculose - La Providence des sourds

Page 5 : L'architecte - Dinettes sur roulettes - Résolution des femmes indiennes

Page 6 : Le travail à temps partiel - Croquis du jour



Mme Schmitt

OTHEQUE DE LA CITE DE GENEVE

Des brochures

destinées à guider l'acheteuse, à l'aider dans ses problèmes familiaux :

Les ventes au rabais et les soldes

Comment nourrir une famille et la bien nourrir avec 2 fr. par jour et par personne

Combien dois-je dépenser pour nourrir sainement ma famille ? dues à la plume d'une maîtresse ménagère, Mme Haag

Enfin, dernière venue et contenant les premiers tests sur denrées alimentaires parus en Suisse, la brochure « Quelle huile, quelle graisse comestible choisir ? », véritable cours pratique avec analyses comparatives.

la radio, les prix indicatifs des fruits et légumes de saison, ceci depuis l'automne 1962.

En 1963, la FRC a mis sur pied une émission télévisée : « Ménagères à vos marques ! » qui passe le vendredi soir à 20 heures, dans « Carrefour ». Pendant l'hiver 1963-1964, huit émissions radiophoniques ont été consacrées aux problèmes des acheteurs.

Relations avec les producteurs

La défense et l'information des consommateurs, si elle se veut objective, entraîne d'innombrables démarches et vérifications. C'est ainsi que les représentantes de la FRC ont visité quatorze fabriques, un grand magasin, deux écoles professionnelles de vendeuses,

fait une enquête auprès de trente entreprises pour la seule question des dates sur les emballages de produits à faible conservation, engagé de nombreuses discussions et correspondances au sujet des produits laitiers, de la commercialisation des fruits, de la composition de certaines denrées alimentaires, de l'étiquetage indicatif notamment des conserves, de la politique des prix et des méthodes publicitaires de certaines entreprises, des normes de qualité de la viande.

Interventions auprès des autorités

La FRC s'est efforcée de concrétiser les vœux des acheteuses en prenant contact avec les autorités compétentes. Elle a fait des démarches auprès des autorités communales de Lausanne, cantonales de Genève, concernant l'heure d'ouverture des magasins. A Genève, des représentantes de la FRC ont été désignées pour faire partie d'une commission étudiant cette question.

(Suite en page 2)

NOUS NE POURRONS PAS VOTER LE 6 DÉCEMBRE

La cuisine fédérale sans cuisinières

L'additif constitutionnel soumis à l'approbation du peuple comporte trois points : contrôle des loyers, caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers, contrôle des prix de marchandises de première nécessité destinées au marché intérieur, tous trois vestiges de notre économie de guerre.

Tout cela nous regarde, car ces mesures touchent le budget familial. Et pourtant nous n'avons rien à dire. On continue à refuser le droit de donner leur avis aux ministres d'intérieur que sont les femmes dans leur foyer !

L'additif constitutionnel prévoit de maintenir pour deux ans encore le contrôle des loyers dans cinq grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève) et leurs banlieues et, dès l'expiration de ce délai, soit à fin 1966, de le remplacer par une surveillance des loyers qui s'exercera partout ailleurs dès le 1er janvier 1967.

(Suite en page 6)

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

« Notre journal,
totalement indépendant,
défend depuis 1912
les droits de la femme »

Ce slogan exprime avec concision l'idéal de notre journal ; vous le trouverez au dos du bulletin de versement encaissé dans ce numéro.

Pour soutenir cet idéal, nous aimerais que vous examiniez avec attention les trois possibilités de paiement qui vous sont offertes :

1. Abonnement de soutien Fr. 15,—

2. Abonnement avec adhésion à la Fédération romande des consommatrices Fr. 10,—

3. Abonnement minimum Fr. 7,—

Un journal comme le nôtre, complètement indépendant des associations politiques, confessionnelles et économiques, est indispensable à la défense des droits féminins en Suisse ; mais sa parution, très coûteuse, est financée par ses abonnés uniquement. Le comité du journal compte donc beaucoup sur la compréhension et sur l'appui de ses fidèles abonnés qui auront à cœur d'aider ainsi à équilibrer le budget en souscrivant un abonnement de soutien.

La Fédération romande des consommatrices fournit chaque mois une page utile et intéressante, et cela depuis cinq ans. Comme l'an dernier, nous vous proposons un abonnement à 10 fr. qui permet de soutenir cette association dont l'action complète la nôtre.

La rédaction et l'administration de « Femmes suisses » et du « Mouvement féministe » remercient leurs abonnés de leur aide et de leur fidélité.

Offre maison déclarée

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Gout

34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 6200